

mettants et les autres citoyens de l'Ontario sachent bien qu'il est en faveur d'une augmentation des prix du gaz et du pétrole dans cette province. C'est une question délicate dans laquelle le député vient de s'enfermer. Comme je l'ai dit au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, la question est de savoir si les prix pratiqués au Canada devraient être suffisants pour permettre de mettre en valeur de nouvelles richesses naturelles—tout en restant inférieurs aux cours mondiaux—ou si nous devrions justement nous aligner sur les cours mondiaux. Le député de York-Simcoe vient de se prononcer en faveur du prix fort, qu'il veut imposer au consommateur.

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il est évident pour tous les députés présents que le ministre n'est absolument pas fondé à faire une déclaration de ce genre. Le compte rendu prouvera que je n'ai parlé nulle part de hausser les prix du pétrole. Le ministre ne s'est pas occupé de la question importante, et de là vient qu'il y ait en Ontario une insuffisance, si insuffisance il y a.

M. Macdonald (Rosedale): Le député s'est expressément prononcé en faveur du programme américain de prix plus élevés pour le pétrole aux États-Unis.

M. Stanfield: Et vous aussi.

M. Macdonald (Rosedale): Non, pas moi.

M. Stanfield: Vous êtes un démagogue.

M. Roche: Monsieur le président, chaque fois qu'un député de l'Alberta se lève pour parler d'énergie, on pense automatiquement de l'autre côté de la Chambre que c'est pour faire preuve de chauvinisme. J'espère que le ministre va écouter quelques minutes, pendant que j'essaierai de replacer le bill dans son cadre plus général. Je déclare avec fierté, en tant que représentant de l'Alberta, que je place les intérêts du Canada au premier plan. En demandant au ministre de respecter les droits provinciaux, je fais plus, je pense, pour l'unité canadienne que les bills du genre de celui dont il s'agit actuellement, qui foulent au pied les droits légitimes des provinces.

Permettez-moi tout d'abord de dire que samedi dernier, plusieurs ministres libéraux sont allés à Edmonton assister à un banquet de collecte. Ils en avaient le droit le plus strict. Mais je ne pense pas qu'ils aient eu celui de faire des déclarations du genre de celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a prétendu que les députés albertains venaient ici faire de la démagogie. Je m'inscris en faux contre cette assertion. Qu'il est beau d'affirmer que les députés albertains ne peuvent pas prendre ici la parole pour faire sauvegarder les intérêts supérieurs du pays! Je demande au ministre de nous dire, quand j'aurai terminé mon discours, si, à son avis, j'ai tenu des propos démagogiques à propos de ce bill.

Si nous ne nous laissons pas piétiner par le gouvernement libéral et si nous nous opposons avec quelque fermeté à un bill qui, à notre avis, causera un tort irréparable au pays, on nous accuse d'obstruction systématique. Je ne pense pas que les Canadiens qui sont représentés ici par les membres de mon parti, les gens qui nous ont demandé de parler en leur nom, aimeraient que nous encaissions sans broncher. Voilà pourquoi vous entendrez au cours de ce débat non seulement des députés de l'Alberta, mais également du Québec, de Nouvelle-Écosse et d'autres provinces. Ce qui est en jeu, c'est l'expansion légitime de nos régions et de nos provinces. J'ai envie de rire lorsque j'entends parler de l'Alberta et de ses idées arrêtées sur le

Administration du pétrole—Loi

plan de l'énergie et lorsque j'entends suggérer qu'elle adopte une position séparatiste. C'est absolument ridicule. Bien au contraire, au lieu de vouloir se séparer du Canada, les députés de l'Alberta se sont battus ici pendant des années pour pouvoir en faire partie. Nous avons tout fait pour devenir de véritables partenaires. Tel était l'objet de la Conférence sur les Perspectives économiques de l'Ouest. Cette Conférence nous promettait une place au soleil et reconnaissait enfin que nous avions été exploités par le Canada central. Tel était l'objet de cette Conférence et on met beaucoup de temps à appliquer les décisions qui y ont été prises.

Comme c'est la première fois que je parle de ce bill, j'aimerais poser quelques questions au ministre. Mais auparavant j'aimerais dire quel sera l'effet général de ce bill afin de montrer que, tout albertain que je sois, je m'inquiète de ses répercussions sur le plan de la constitution et de l'approvisionnement énergétique. Pourquoi toute la question relative à la constitution et à l'approvisionnement est-elle importante pour tous les Canadiens et non seulement pour les habitants de l'Alberta ou de l'Ouest du pays? Il est évident que le débat actuel porte sur des questions d'envergure nationale. Il s'agit de savoir si, d'après la constitution, le gouvernement fédéral empieète sur un domaine de compétence provinciale. Nous examinons la mesure dans laquelle une province a le droit d'administrer ses ressources comme bon lui semble. C'est là la question fondamentale.

● (1650)

Ici, le pétrole brut et le gaz naturel font l'objet du débat, mais la question s'étend évidemment à toute la gamme des ressources non renouvelables. Nous discutons de la question d'un revenu provincial qui peut faire l'objet, dans une mesure plus ou moins considérable, de paiements de péréquation, question qui n'est pas d'un mince intérêt pour les autres provinces. Et nous nous préoccupons également de la situation d'une industrie dont les succès à venir sont directement reliés au bien-être économique futur du pays. Voilà sûrement une liste impressionnante de problèmes nationaux. Mais ce qui devrait nous préoccuper davantage dans le débat actuel, c'est la mesure dans laquelle le gouvernement canadien tend à s'infiltrer dans des domaines d'intérêts privés et publics pour atteindre ce qui représente, à ses yeux, la justice au plan social. Il n'est que juste de dire, je pense, que l'objet de la loi a toujours été de permettre aux citoyens qui font partie d'une société libre, mais disciplinée, de réaliser leurs espérances légitimes. Ce n'est que lorsque les organismes et les particuliers sont libres de régler leur vie et leurs affaires dans l'espoir, bien légitime, que les règles de l'heure s'appliqueront à l'avenir lorsqu'il s'agira de juger leurs actes actuels, que l'homme jouira de la tranquillité d'esprit et que la paix régnera dans la société.

Quand les gens sont frustrés dans leurs espérances, pourtant raisonnables, la société cède à la crainte et à la méfiance et est ainsi plus prédisposée au désordre. Jusqu'à quel point ce qu'on pourrait appeler les lois naturelles de l'économie politique et de la conduite humaine peuvent-elles être contrôlées et même abrogées par le Parlement? Dans quelles mesures pouvons-nous prévoir amplement et logiquement les difficultés de demain, en matière d'approvisionnement en pétrole, dans le contexte des passions politiques actuelles? Comment pourrions-nous diriger notre destinée si nous ne savons même pas nous discipliner suffisamment pour contrôler les événements actuels dans notre pays? N'est-il pas raisonnable de s'attendre aux